

Voici le n° 2 des Petites Nouvelles de Bressolles.

Version économique qui à la modeste prétention de vous informer en quelques mots sur l'activité de la mairie et de vos élus.

D'autre part, le site est régulièrement mis à jour consultez le.

www.ville-bressolles.fr

SCOLAIRE /

Création d'un 7e poste par l'Éducation Nationale sur le RPI. L'ouverture de cette classe se fera à Pizay (section maternelle + 6 ou 7 CP).

L'association « les Tri-Côt'Ain » qui annonce des effectifs en forte hausse à la rentrée 2014 a sollicité la commune pour la mise à disposition de nouveaux locaux. Dans un premier temps, la nouvelle salle attenante au four pourra être utilisée dans les périodes de forte fréquentation.

SALLE POLYVALENTE :

La commission « jeunesse sport et culture » va étudier la modification du règlement d'utilisation de la salle polyvalente sur les points suivants :

- Procédure à mettre en place pour s'assurer du bon nettoyage de la salle.
- Délai d'annulation de la réservation et indemnités éventuelles.

La mairie est ouverte au public :

le mardi matin de 9 h à 12 h,
le vendredi après-midi de 14 h à 18 h,
le samedi matin de 8 h 30 à 11 h.

Mobilisons nous contre l'ambrosie



L'ambrosie est une plante invasive annuelle dont le pollen, émis en fin d'été, est particulièrement allergisant. Les principales manifestations sont des rhinites, conjonctivites et trachéites, qui peuvent parfois déclencher des formes d'asthme assez graves.

La région Rhône Alpes est la région la plus affectée par la diffusion de pollen d'ambrosie.

La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous, collectivités, mais aussi citoyens. C'est une PRIORITÉ SANITAIRE en Rhône Alpes, qui est inscrite dans le plan régional santé environnement. Nous connaissons tous, de près ou de loin, des personnes qui souffrent de cette allergie.

On estime 6 à 12 % de la population qui est allergique à l'ambrosie. Elle est aussi la cause de très grosses dépenses de santé (plusieurs dizaines de millions d'euros sur la région).

Dans le cadre de cette lutte, un « référent ambrosie » a été nommé dans votre commune, avec une assistante. Leur rôle est d'organiser cette

lutte par :

- l'information
- le repérage et l'évaluation
- le diagnostic des meilleurs moyens pour l'éradication
- et enfin la remontée d'informations au niveau régional.

« Pour tout renseignement contacter Ch GOUVERNEUR au 06 80 27 58 22 ou Mme Lucette MOLIERE. lucette.molier@hotmail.fr

Toutes les personnes qui voudraient contribuer à cette lutte sont les bienvenues. (les randonneurs peuvent procurer de précieuses informations sur la localisation des plantes sur la commune... et même en profiter pour les détruire au passage!) il est impératif de le faire AVANT L'APPARITION DU POLLEN.

Afin d'identifier cette plante, vous pouvez découvrir sur le perron de la Mairie, deux spécimens en pot. Au secrétariat, des plaquettes d'informations sont à votre disposition.

Vous pouvez aussi vous rendre sur www.ambrosie.info qui est un site très complet.

Réouverture de la poste de La Valbonne !

Une rénovation complète a été faite et l'espace intérieur est plus fonctionnel. Un espace bancaire dédié est proposé aux clients. Il y a deux guichets pour le courrier et les retraits.

Le distributeur automatique de billets est à l'extérieur de la Poste.

Le bâtiment a été mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Modification des horaires de la déchèterie.

Du lundi au samedi fermeture le soir avancée de 15 mn soit 18 h 45.

Petit rappel : Du lundi au vendredi : 9 h à 12 h & 14 h à 18 h 45.

Le samedi : 9 h à 18 h 45 non-stop.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES AU 2 SEPTEMBRE 2014

TEMPS SCOLAIRE – HORAIRES

Ecole de LE MONTELLIER

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h30 - 11h30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h30 - 13h00	Cantine	Cantine		Cantine	Cantine
13h00 - 14h30	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
14h30 - 16h00	Ecole	TAP facultatif		TAP facultatif	Ecole

Ecole de PIZAY

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h45 - 11h45	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h45 - 13h15	Cantine	Cantine		Cantine	Cantine
13h15 - 14h00	TAP facultatif	TAP facultatif		TAP facultatif	TAP facultatif
14h00 - 16h15	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole

Ecole de BRESSOLLES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
09h00 - 12h00	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
12h00 - 13h30	Cantine	Cantine	Cantine (12h-13h)	Cantine	Cantine
13h30 - 15h00	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
15h00 - 16h30	TAP facultatif	Ecole		Ecole	TAP facultatif

TRANSPORTS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

	Bressolles	Pizay	Le Montellier
Départ matin	8h00	8h15	8h30
Arrivée matin	9h00	8h45	8h30
Départ soir	16h30	16h15	16h00
Arrivée soir	16h30	16h45	17h00

Mercredi

	Bressolles	Pizay	Le Montellier
Départ matin	8h00	8h15	8h30
Arrivée matin	9h00	8h45	8h30
Départ midi	12h00	11h45	11h30
Arrivée midi	12h00	12h15	12h30

• CANTINE les mercredis

Pour les parents qui le souhaitent, la cantine fonctionnera également les mercredis après le transport scolaire, de 12 h à 13 h exclusivement à BRESSOLLES pour tous les élèves du RPI. Les enfants fréquentant la cantine le mercredi devront donc être récupérés impérativement à 13 h.

L'inscription sera obligatoire pour l'année, le nombre d'enfants limité à 70 (capacité de la cantine de Bressolles). Au prix des forfaits proposés par l'association du restaurant scolaire s'ajoutera le prix d'une heure d'encadrement de ce temps de cantine soit 2,50 €.

• PÉRISCOLAIRE

Le périscolaire (Association des Tri-cot'Ain) est inchangé les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Dès le 2 septembre, il fonctionnera en plus les mercredis matin, aux mêmes horaires.

• INSCRIPTIONS TAP (gratuit)

Le temps d'activités périscolaires est facultatif, les enfants peuvent être récupérés après le temps scolaire pour les TAP en fin de journée.

Cependant, pour des raisons d'organisation, l'inscription est obligatoire par période scolaire :

- de la rentrée aux vacances de la Toussaint

- de la Toussaint à Noël

- de Noël à Pâques

- de Pâques aux Printemps

- Printemps à la fin de l'année

La fiche d'inscription sera distribuée mi-juillet dans les boîtes aux lettres, jointe à celle de la cantine à retourner avant le 20 août.

• ENCADREMENT des ACTIVITÉS TAP

Les activités seront encadrées par le personnel connu, compétent et disponible des 3 communes : ATSEM et encadrement habituel cars et cantine.

ATTENTION TRAVAUX

Chemin de La Plaine

L'agrandissement du chemin de La Plaine vient d'être réalisé. Les bordures ont été découpées pour égaliser au mieux la route. Cette situation, bien qu'imparfaite, mais la plus économique, permet une meilleure circulation aussi bien pour les piétons, les deux roues, que pour les voitures et les engins agricoles.

Poursuite de l'aménagement four

Les cloisons et le carrelage sont posés. La terrasse extérieure est coulée. Il reste à finir l'électricité et la plomberie. La salle sera opérationnelle pour le week-end tarte du 6/7 septembre.

Mur chemin du Paillet

Ce mur qui penchait de plus en plus vient d'être restauré.